

## **HISTORIQUE (long)**

---

Sorties du stade expérimental depuis 1985, les télévisions communautaires et locales occupent une place originale dans le paysage audiovisuel de la Communauté française de Belgique.

A Namur, l'expérience de télévision par câble débute à Jambes en 1979.

1982, Canal C s'étend et diffuse ses émissions sur le grand Namur. Ne possédant pas de canal réservé, les émissions hebdomadaires sont reçues par les téléspectateurs namurois sur le canal de Télé 2. Le matériel utilisé est semi-professionnel et les premières émissions couleurs sont réalisées.

1985, Canal C multiplie ses programmes dans le but d'être toujours plus proche de ses téléspectateurs. La chaîne propose une grille de programmes quotidiens avec chaque jour, en ouverture d'antenne, un bulletin d'informations.

Juillet 1987, après un combat porté par toute la région et les forces vives namuroises, Canal C se voit reconnaître, comme les autres TVC, par un décret de la Communauté française instituant les télévisions locales et communautaires. La télévision locale namuroise est classée en première catégorie, ce qui permet de recevoir une intervention dans le financement de 20 emplois. Ceci permettra encore une amélioration de la qualité des programmes.

Janvier 1993, la télévision locale de la région namuroise s'étend sur deux nouvelles zones:

le Condroz avec Ohey, Gesves, Assesse et Havelange ;  
la Basse Sambre avec Fosses-la-Ville, Sambreville, Jemeppe-sur-Sambre, Sombreffe et les entités de la commune de Floreffe desservies par l'antenne de Farciennes.

Canal C diffuse ses programmes sur un auditoire de 183.100 téléspectateurs répartis sur l'arrondissement de Namur. Seul Gembloux n'est pas couvert par Canal C, car il existe sur cette commune une autre TVC: Canal Zoom.

En avril 1997, Canal C reçoit l'accord de la Ministre de l'Audiovisuel de diffuser ses programmes sur l'Arrondissement de Philippeville. Le public potentiel de Canal C s'élève alors à quelque 300.000 téléspectateurs, soit 108.500 foyers.

Parti de la volonté de développer un média de proximité, socialement interactif, le projet de télévision n'a cessé d'évoluer.

Le modèle développé en région namuroise est unique et original car développé en synergie étroite avec les acteurs locaux. C'est ainsi que Canal C émet aujourd'hui 7 jours sur 7, produit par semaine une moyenne de 330 minutes hebdomadaires dont 79 % en production propre.

Un bulletin d'informations locales est diffusé au quotidien avec pour but, au-delà de l'information, de permettre au téléspectateur citoyen d'être acteur dans sa région.

Le téléjournal est suivi de magazines thématiques produits en étroite collaboration avec les acteurs de la vie culturelle et économique, magazines développant les activités et la vie de la région. C'est ainsi que l'on trouve en alternance des magazines sportifs, politiques, culturels, économiques etc. La population suit attentivement le développement et les projets de la télévision communautaire, Canal C.

Aujourd'hui, les sondages nous créditent de plus de 68 % d'audience hebdomadaire.

Après 22 ans de développement, Canal C a assuré sa reconnaissance institutionnelle. Celle-ci n'est pas sans rapport, dans le concert international, avec la recherche de racines et d'identité si souvent évoquée par les citoyens.

## **Historique (court)**

---

A Namur, l'expérience de télévision par câble débute à Jambes en 1979. En 1982, Canal C s'étend sur le grand Namur et propose dès 1985 un programme quotidien. En 1987, la télévision locale et communautaire Canal C se voit reconnue par un décret de la Communauté française. Ceci lui permet de recevoir une intervention dans le financement de 20 emplois. En 1993, la zone de couverture s'élargit vers le Condroz et la Basse Sambre et, depuis 1997, Canal C diffuse ses programmes sur l'arrondissement de Philippeville. C'est donc l'ensemble des arrondissements de Namur et de Philippeville qui captent ses programmes, à savoir un journal d'information quotidien de 26 minutes suivi d'un magazine thématique.